

## **BUDGET UNIQUE 2021**

Le budget 2021 a été voté le 2 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 044 554 € dont dépenses courantes 226 581 €, personnel 220 700 € gestion courante (dont écoles) 277 240 €, diverses 10 452 €, atténuation de charges 98 592€

Recettes : 1 044 554 € dont impôts et taxes 506 300 € dotations 225 150 €, autres 18 000 €

#### *a) La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2021 ne subiront pas d'augmentation

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taxe d'habitation		pas de vote suite réforme
Taxe foncière sur le bâti	16.92 %	16.92 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,00 %	35,00 %
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 357 200 €		

#### *b) Les dotations de l'Etat.*

Les dotations attendues de l'Etat (DGF) s'élèveront à 96 000 € soit une baisse de 2,96 % par rapport à l'an passé.

Les dotations de solidarité rurale et de péréquation s'élèveront à 64 000 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 747 646 € dont 71 950 € remboursement de la dette, acquisitions immobilières 223 000 €, cimetière 4 200 € travaux bâtiments 196 570 €, voirie 14 000 €, , acquisition matériel 56 030 € .

Recettes : 747 646 € dont FCTVA 23 600 € cession terrain et immobilisations 85 000 €, taxe d'aménagement 10 000 € subventions 151 200 €, emprunt 107 000 €

#### *a) Les principaux projets des années 2021 à 2023 :*

- Travaux de mise en accessibilité aux PMR de la mairie et de l'église, agrandissement et mise aux normes du local technique, rénovation de la salle associative »Rivière », dans le cadre du contrat rural : 391 760 €
- Réfection des sanitaires et du chauffage de la salle polyvalente, dans le cadre du fonds d'équipement rural : 140 550 €
- Confortation de la poutre de l'église qui menace la sécurité de l'édifice, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : 98 750 € Achat de terrain et d'un local commercial : 223 000 € ;
- Achat de terrain et d'un local commercial : 223 000 €
- Travaux d'aménagement du local commercial : 48 000 €
- Création d'un nouveau colombarium au cimetière
- Travaux de sécurisation des entrées de village : 10 000 €
- Achat de matériel : 56 030 € dont 43 800 € de matériel roulant

*b) Les subventions d'investissements prévues :*

- Département : 161 000 €
- Région : 198 000 €
- DETR : 111 750 €
- DSIL : 47 500 €
- amendes de police 5 000 €

L'importance des projets à mettre en œuvre au titre des travaux d'investissement a amené le conseil municipal à adopter une gestion pluriannuelle des investissements, afin de lisser la charge sur l'année en cours et les années suivantes .

Le vote d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) permettra de limiter au maximum le recours à l'emprunt .

*c) Principaux ratios*

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 595 €/habitant.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 255 € / habitant ; 355 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M

Quant aux recettes réelles de fonctionnement elles s'élèvent à 555 € /habitant

**d) Etat de la dette**

A fin 2021, l'encours de la dette (si l'emprunt de 107 000 € est souscrit) sera de 374 800 € soit 267 €/ habitant.